

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2013.

Date de convocation : 06 décembre 2013.

Publication : 17 décembre 2013

Le seize décembre deux mille treize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire.

Présents : MM DESMOULINS, GOESSENS, SRACZYK, LAMY, THIEUX, Mmes CUREAUX (arrivée au point 2), LOUP HAUSCH, FERRET et COPIGNY.

Absents : MM DECK, MAUFROIS, CARDON, TANNIERES.

Ont donné procuration : M DECK à Mme COPIGNY, M CARDON à M DESMOULINS, M TANNIERES à M GOESSENS.

Secrétaire de séance : Mme FERRET.

Adoption du compte rendu de la séance du 15 novembre 2013.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2013 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

Néant.

1. Syndicat d'électricité : Mise à disposition des biens.

Le procès-verbal de mise à disposition des biens n'étant pas finalisé à ce jour, la délibération est reportée à une date ultérieure.

2. Distribution du Gaz : Renouvellement du traité de concession.

Point reporté à une séance ultérieure.

3. Réseaux de gaz : Convention avec GRDF.

Point annulé, sans objet.

4. Patrimoine : Vente de parcelles communales.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** le prix de vente de deux parcelles rue Gérard Philippe (AC 314 + AC 322 et AC 317 + AC 319) à 113,64 € le m².
- **Autorise** M le Maire à signer les compromis de vente (ainsi que leurs avenants le cas échéant), les contrats de vente et tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

5. Ressources humaines : Détermination des taux de promotion.

Le Conseil,

- Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

- Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2ème alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- Vu l'avis du CTP en date du 13 novembre 2013

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoint technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %

6. Ressources humaines : Création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, et d'un emploi adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (2h30 / semaine).

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à

- **DECIDE** la création des emplois suivants :
 - o 1 Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.
 - o 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, 2h30 hebdomadaire.

7. Finances : Indemnité de conseil et de budget allouée au comptable du Trésor.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Demande** le concours du receveur municipal pour assurer les fonctions de conseil,
- **Accorde** l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an,
- **Dit** que cette indemnité sera attribuée à Madame Sylvie De Domenico, Trésorière à compter de l'année 2013.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

8. Eau Potable : Rapport annuel du délégataire.

M le Maire présente au conseil le rapport annuel de délégation du service public de distribution d'eau potable, établi par la société VEOLIA.

9. Ancienne décharge : Demande de suivi du dossier aux services de l'Etat.

Le Conseil,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Demande** à l'Etat de poursuivre ses actions afin de remédier aux nuisances olfactives et aux écoulements sur la route (risque de formation de plaque de verglas en période hivernale).

Questions et informations diverses.

- Transport des personnes au super marché de Béthisy saint Pierre.

M le Maire rend compte de la réunion qu'il a eu avec les représentants de la société « l'âge d'or » et des modalités de mise en œuvre de ce service qui débutera en janvier 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.